CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E112351** **VALABLE JUSQU'AU** **05/04/2027**

ÉDITÉ LE 26/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1986

Raison sociale : MACONNERIE GRANGE PERE ET FILS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 31/12/2015

Capital : 40 000

3 ZONE ARTISANALE DU BOUCHET
42330 AVEIZIEUX

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT ETIENNE 339 036 766 R.C.S

Siret : 339 036 766 00022

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 5524 16

Assurance Responsabilité Travaux :
ABEILLE IARD & SANTE 78975317

Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 78975317

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 04 77 94 00 22 **Fax :**

Portable : 06 10 46 84 15

Responsabilité légale :
GRANGE VINCENT DIRECTEUR GÉNÉRAL / GRANGE ROLAND PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : grangemaconnerie@orange.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 058 721 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	4	15/06/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur	3	28/03/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante)		26/03/2025
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

26/02/2026 16:38

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E112351** **VALABLE JUSQU'AU** **05/04/2027**

ÉDITÉ LE **26/02/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1986
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 31/12/2015
Capital : 40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT ETIENNE 339 036 766 R.C.S

Siret : **339 036 766** **00022**
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 5524 16
Assurance Responsabilité Travaux :
ABEILLE IARD & SANTE 78975317
Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 78975317
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : **MACONNERIE GRANGE PERE ET FILS**

3 ZONE ARTISANALE DU BOUCHET
42330 AVEIZIEUX

Téléphone : 04 77 94 00 22 **Fax :**
Portable : 0610468415

Site Internet :
E-mail : grangemaconnerie@orange.fr

Responsabilité légale :
GRANGE VINCENT DIRECTEUR GÉNÉRAL / GRANGE ROLAND PRÉSIDENT

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	15/06/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	26/03/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	15/06/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	15/06/2023
o Isolation des combles perdus	15/06/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

26/02/2026 16:38

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.